

INVITATION

Berne, octobre 2017

**La rémunération des intermédiaires dans la prévoyance professionnelle**

**inter-pension** est une association nationale qui représente les institutions de prévoyance autonomes collectives et communes. Regroupant une quarantaine de fondations de prévoyance représentant plus de 1'350'000 assurés et rentiers pour des capitaux d'environ CHF 155 mia, notre association poursuit son développement en Suisse romande. Dans l'intérêt de la prévoyance professionnelle, les institutions collectives et communes doivent être bien représentées dans les milieux politiques, les médias et la société en général. Nous vous encourageons donc vivement à soutenir les activités d'**inter-pension** !

Nous vous invitons à notre traditionnelle séance d'information sur le thème

« **La rémunération des intermédiaires dans la prévoyance professionnelle** »

**mardi 20 novembre 2018, dès 17h15**

**Hôtel Alpha-Palmiers, Rue du Petit-Chêne 34, Lausanne**

Les intermédiaires (principalement les courtiers) ont, pour la plupart, une véritable valeur ajoutée dans la prévoyance professionnelle en permettant aux entreprises d'avoir une vision large du marché de la prévoyance professionnelle et aux institutions de pouvoir compter sur un support technique et commercial auprès des entreprises.

Cependant, comme dans les autres branches d'assurance, leur rémunération n'est pas assurée par les mandants que sont les assurés, mais par les prestataires que sont les institutions de prévoyance, alors que les intermédiaires (mandataires) ont bien un devoir de loyauté envers leurs mandants. La loi prévoit la transparence de cette rémunération, mais dans la pratique, on constate parfois une certaine opacité à ce sujet. La question peut également se poser de la possible qualification de rétrocession de cette rémunération qui peut être directement liée à des éléments tels que les avoirs d'épargne des assurés d'une oeuvre de prévoyance et/ou les primes de risques payées par l'institution. Les pays européens viennent d'ailleurs d'adopter une législation plus contraignante dans ce domaine – la Directive sur la Distribution d'Assurances - DDA – qui a été mise en application en octobre 2018.

Nous allons débattre de ces questions avec **Me Rayan Houdrouge**, partenaire Lenz & Staehelin, **Sacha Baumli**, secrétaire de l'Association des Courtiers en Assurances et **Jean Tschopp**, juriste UNIA et député socialiste au Grand Conseil vaudois.

Nous nous réjouissons de vous y accueillir et vous adressons entre-temps nos salutations cordiales !



Yves Cuendet  
Vice-président

Séance d'information

**« La rémunération des intermédiaires dans la prévoyance professionnelle »**

mardi 20 novembre 2018

Hôtel Alpha-Palmiers, Rue du Petit-Chêne 34, Lausanne

**PROGRAMME**

- 17h15 **Accueil**
- 17h30 **Introduction par Yves Cuendet** - vice-président inter-pension
- 17h40 **Exposé de Me Rayan Houdrouge** - partenaire Lenz & Staehelin
- 18h10 **Panel**  
**Sacha Baumli** - secrétaire de l'Association des Courtiers en Assurances ACA  
**Rayan Houdrouge** - partenaire Lenz & Staehelin  
**Jean Tschopp** - juriste UNIA, député socialiste au Grand Conseil vaudois, siégeant au sein des Conseil des fondations de prévoyance CRP, FMVB, FIP et FP-Garages
- 19h00 **Apéritif**

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION**

*Veillez svp. confirmer votre participation par courriel ([info@inter-pension.ch](mailto:info@inter-pension.ch)) ou sur notre site internet [www.inter-pension.ch/événements/registration](http://www.inter-pension.ch/evénements/registration) d'ici au 15 novembre 2018.*

	<u>Conférence</u>	<u>Apéritif</u>
Participant(s) : .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
IP : .....		
Téléphone : .....	Courriel : .....	
Date : .....	Signature : .....	